

Le programme des
**Bibliothèques numériques de
référence (BNR)**
et la coopération numérique de l'Etat

Etat des lieux et perspectives

DGMIC/SLL – Journée d'étude du 11 avril 2014

Historique du dispositif

- Remise par une commission présidée par Bruno Racine du rapport ***Schéma numérique des bibliothèques*** en mars 2010, qui dresse un premier état des lieux des collections et services numériques en bibliothèque.
- Ce rapport met en lumière un **important décalage en la matière entre les bibliothèques universitaires et les bibliothèques publiques**, dont l'offre numérique demeure très en retrait.
- Le 30 mars 2010, le ministre de la Culture et de la Communication formule **14 propositions pour le développement de la lecture** parmi lesquelles un contrat numérique pour les bibliothèques territoriales.

Le contrat numérique

- **Objectifs :**

Permettre à ce que d'ici 2015 toutes les **bibliothèques des communes de plus de 20 000 habitants** soient informatisées et proposent un accès public à internet.

Faire émerger d'ici à 2015, **au moins 5 bibliothèques numériques de référence** en partenariat avec 5 collectivités.

- **Outils :**

Modernisation du **concours particulier « bibliothèque » de la Dotation générale de décentralisation (DGD)**, 80M€/an (décret 2012-717 du 7 mai 2012 ; circulaire du 7 novembre 2012)

Modernisation de la **mise à disposition des conservateurs d'Etat** par le moyen de conventions tournées, notamment, vers l'expertise numérique.

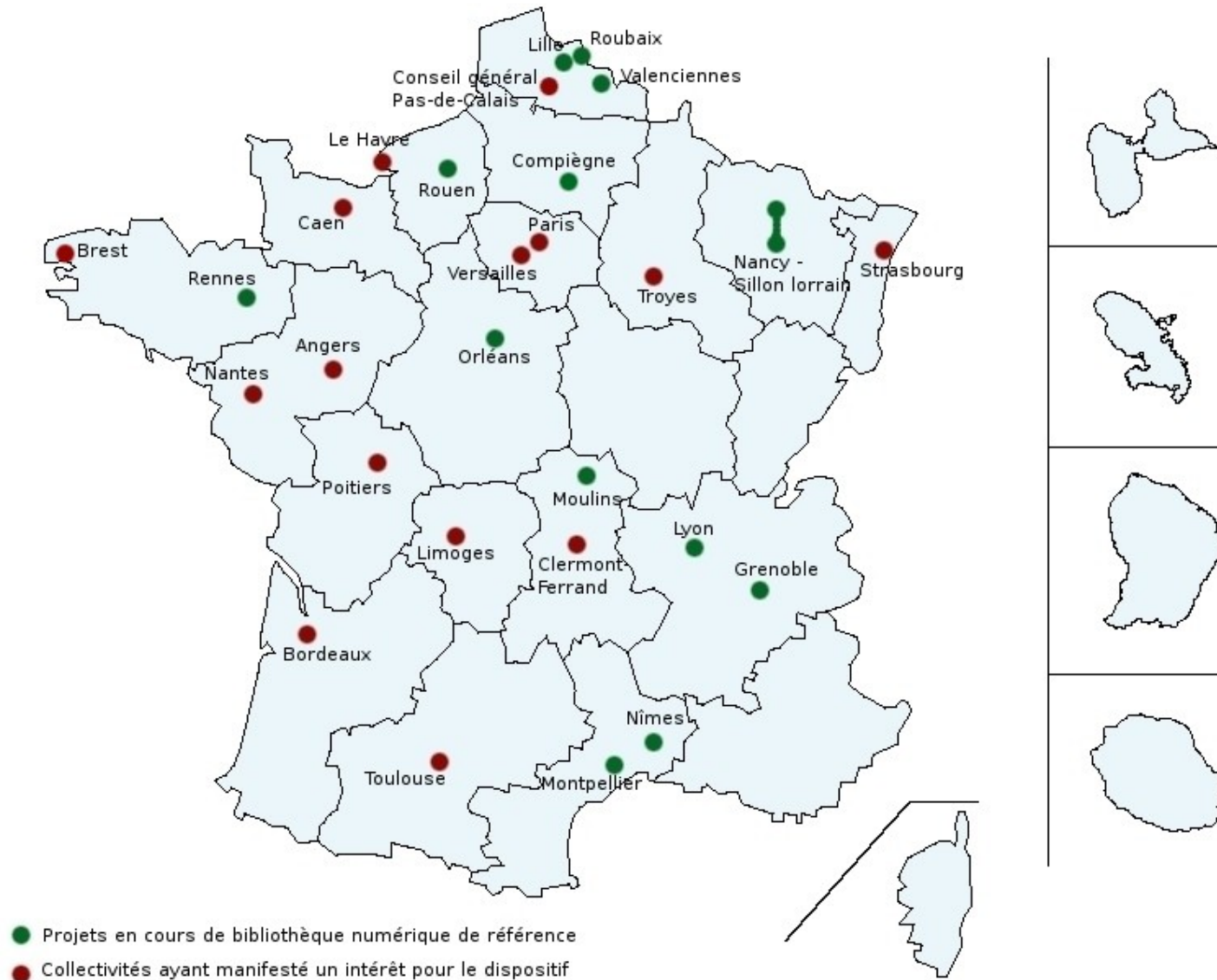
Le programme des BNR

- **5 critères d'une BNR (circulaire juin 2011) :**
 - elle s'appuie sur une **infrastructure informatique de haute qualité**, proposant un niveau de service élevé en terme de fonctionnalités offertes et de capacités de diffusion et de conservation,
 - elle permet, par son **interopérabilité**, l'intégration dans des réseaux ou l'association de projets variés, dans un cadre coopératif et ouvert, en particulier à dimension régionale,
 - elle dispose d'un **personnel qualifié**,
 - elle suit de préférence un **plan de développement pluriannuel**,
 - elle prend en compte les recommandations du Schéma numérique des bibliothèques (rapport Racine 2010) et s'inscrit dans le cadre des **grandes orientations de la politique numérique de l'État**.
- Il s'agit d'un **projet global** pour une bibliothèque candidate à **un label d'excellence en matière de collections et de services numériques, financé par l'Etat (DGD)**.

Modalités de soutien : principaux postes de dépenses pris en compte

- **Typologie des principaux postes de dépenses pris en compte :**
 - **Etudes** (dont assistance à maîtrise d'ouvrage),
 - **Numérisation** (prestations et éventuelles vacations),
 - **Infrastructures** (Wifi, RFID, sites, portails...), **équipements** (serveurs, postes informatiques, dispositifs d'accessibilité numérique, tablettes, liseuses...) et **prestations** (frais de migration et de rétroconversion),
 - **Logiciels** (dont mises à jour),
 - **Ressources numériques** (acquisitions et abonnements),
 - **Accompagnement du projet** (dont formation),
 - **Ré-aménagement d'espaces** pour les adapter au numérique.
- **Taux modulables jusqu'à 80 % HT**

Carte des BNR (avril 2014)



Atouts et limites du programme

selon une analyse faite en 2013 par un élève-conservateur de l'Enssib

- **Les atouts :**

- **un dispositif incitatif** avec un soutien financier pluriannuel de l'Etat (1ère et 2e fractions ; taux moyen en 2e fraction de 60 % HT des dépenses éligibles),
- **la mise en place d'un programme structurant** participant à l'aménagement numérique culturel du territoire (constitution de pôles numériques, mise en place de réunions régionales de concertation),
- la **satisfaction** des collectivités retenues et le **volontarisme** des collectivités candidates.

- **Les limites :**

- une relative **méconnaissance** du programme,
- **l'absence de bibliothèques départementales** parmi les bibliothèques pour l'instant retenues (2 dossiers en cours : Guadeloupe, Pas-de-Calais),
- Un **système de conventionnement à finaliser** (Grenoble, Orléans).

Source : Edith Faure, Les Bibliothèques numériques de référence, Mémoire DCB Enssib, 2013, consultable sur la page consacrée aux BNR du site « Livre et Lecture » du MCC.